

FICHE D'INSCRIPTION

IMPORTANT : Votre inscription constitue un engagement annuel ; le remboursement n'est possible que sous certaines conditions avec justificatifs : mutation professionnelle, déménagement ou raison médicale ; **voir règlement au dos**.

Renseignements concernant l'adhérent

Saison : _____

Nom de l'adhérent : _____

Prénom de l'adhérent : _____

Date de naissance : / /

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Portable : _____

Adresse mail de l'adhérent (en majuscule) : _____

N° du, des cours choisis : _____ adhérent(e) à Dansôt depuis : _____

Comment avez-vous connu Dansôt ? : _____

Renseignements concernant les parents

Nom et prénom du père : _____

Adresse mail (en majuscule) : _____

Tel portable : _____ Tel fixe : _____

Nom et prénom de la mère : _____

Adresse mail (en majuscule) : _____

Tel portable : _____ Tel fixe : _____

Autorisation parentale

Je soussigné(e) _____ représentant(e) légal(e) de _____

autorise mon enfant à pratiquer la danse au sein de l'association Dansôt. Je donne pouvoir au responsable de l'association de prendre toutes les dispositions utiles en cas d'accident et, le cas échéant, de procéder au transfert de l'adhérent à l'hôpital par les pompiers.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

DOSSIER GÉRÉ PAR :

Montant de l'adhésion : 15€ espèce cb chèque ancv

Montant des cours : espèce cb chèque ancv

ÉCHÉANCIER (les chèques sont tous remis lors de l'inscription et encaissés individuellement en début de mois)

Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier

Février Mars Avril Mai Juin

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce présent règlement a pour objet d'assurer le bon fonctionnement du centre de danse et d'harmoniser les relations entre toutes les personnes prenant part à sa vie : professeurs, élèves et parents, administration. Ce règlement s'applique dans l'enceinte de Dans6T et dans tous lieux de cours, ainsi que dans les lieux publics de diffusion (show, galas, concours, etc.).

Article 1 : Inscription

L'inscription s'effectue au centre de danse et engage l'adhérent à respecter le présent règlement ; elle permet aux élèves d'être assurés dans le cadre des activités du centre. Les documents d'inscription sont à retirer sur place ou à télécharger sur notre site internet dès fin août. Il convient de joindre à la fiche d'inscription remplie le règlement complet de la saison (voir modalités de paiement).

Nous ne demandons pas de certificat médical cependant il appartient à l'élève ou ses responsables de nous indiquer tout problème de santé pouvant entraîner des complications lors d'une pratique sportive.

Article 2 : Adhésion

L'adhésion à l'association est obligatoire pour suivre les cours (15€ / saison). Toute adhésion engage l'adhérent sur la saison entière.

L'adhérent n'est admis en cours que si son dossier est complet : fiche d'inscription et règlement de la saison (cours + adhésion).

L'inscription peut se faire tout au long de l'année et tout premier cours est entièrement gratuit et n'engage en rien.

Article 3 : Paiement

Le règlement s'effectue en intégralité au début de la saison, lors de l'inscription. Vous pouvez régler en espèces ou par carte bancaire en une seule fois ou alors **par chèque : jusqu'à 4 chèques maximum tous remis lors de l'inscription et encaissés individuellement chaque début de mois.**

IMPORTANT

L'inscription constitue un engagement annuel qui ne peut être rompu qu'exceptionnellement : mutation professionnelle ou raison médicale (sur présentation d'un justificatif). Dans ce cas, Dans6T procédera au remboursement de la saison, au prorata des cours déjà effectués par l'adhérent. Aucun remboursement n'aura lieu sur des prestations gagnées ou rendues gratuites (aides sociales ou autres).

Article 4 : Tenue et équipement

Au centre, une tenue correcte ainsi qu'une attitude respectueuse sont exigées. En cours, une paire de baskets propres, une tenue de sport et une bouteille d'eau sont recommandées.

Article 5 : Assiduité

Il est demandé aux élèves d'observer un minimum d'assiduité et de discipline en cours. Un trop grand nombre de retards ou d'absences injustifiés pourrait entraîner une expulsion du cours. Une attitude trop peu convenable également.

RAPPEL : pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés (sauf cas de rattrapage).

Article 6 : Accès aux salles de danse et aux bureaux

Il est appréciable que les « va et vient » et les déplacements intempestifs soient limités au strict minimum (pause boisson et toilettes). Les parents et/ou accompagnateurs des élèves ne peuvent pas assister aux cours (sauf cas particuliers, notamment pour les bas-âges nécessitant la proximité des parents). Seuls les élèves et ceux autorisés par le professeur, sont admis dans les salles de danse. En dehors du personnel administratif, aucune personne n'est autorisée à passer derrière l'accueil, ou dans les parties interdites au public.

Article 7 : Pertes et vols

La direction recommande de ne pas amener d'objets de valeur pendant les cours. En cas de perte, de vol ou de dégradation, l'association décline toute responsabilité.

Article 8 : Bonne conduite

Pour tout manquement au respect quelle qu'en soit la forme (verbal, physique, dégradations, etc.) des sanctions pourront être prises par les professeurs ou la direction. En cas de récidive, le conseil d'administration se réunira afin de déterminer les mesures à prendre. Il est interdit de fumer dans l'enceinte du centre. Chaque adhérent est invité à gérer ses propres détritiques s'il en génère (cigarettes, emballages divers, etc.).

Article 9 : Responsabilité

Les élèves sont sous la responsabilité du professeur pendant l'heure du cours de danse. Avant et après le cours, les élèves sont sous la responsabilité de leur tuteur légal (nous assurons néanmoins une surveillance minimum pour les plus jeunes qui attendent leurs parents).

Article 10 : Autorisation du droit à l'image

En signant la fiche d'inscription, vous autorisez l'association à filmer vos enfants sur de petits passages vidéo et à prendre des photos durant tous les événements et ce afin d'illustrer des articles sur le site de DANS6T : www.dans6t.com, sur les réseaux sociaux et la presse.

Article 11 : Costumes et Gala de fin d'année

Selon les cours, il peut être demandé aux élèves une participation financière pour son costume de spectacle. L'entrée du gala annuel est fixée à 10€ par soirée ou 15€ les 2 soirées, avec la gratuité pour les moins de 6 ans et les élèves le soir où ils dansent.

Article 12 : Nos engagements

Un cours = 1h / semaine (hors vacances scolaires et jours fériés). Dans6T s'engage à ce que les élèves puissent bénéficier de leur dû. Ainsi, lorsqu'un professeur vient à manquer un cours, il s'engage à prévenir ses élèves à l'avance, et à rattraper le cours pendant les périodes de vacances scolaires (période durant laquelle les cours n'ont pas lieu en temps normal). Il peut arriver que des cours soient clôturés par manque d'effectifs, dans ce cas, l'association s'engage à réorienter l'élève vers un cours équivalent, ou bien à procéder à un remboursement de la saison (*prorata temporis*), si aucun autre cours ne convient.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"